



, C'EST LE SYNDICAT QUI SE BAT, QUI PROPOSE
ET QUI PORTE HAUT L'AMBITION DU SERVICE PUBLIC ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Le 6 décembre 2018, je vote CGT !

STATUT !

CONDITIONS DE TRAVAIL !

JOURNÉE DE CARENCE !

RÉMUNÉRATIONS !

ET POURQUOI PAS DEMAIN LES CONGÉS PAYÉS ?

**FACE À CES ATTAQUES, LA CGT EST UN VÉRITABLE
BOUCLIER DE PROTECTION DES CONQUÊTES SOCIALES**

- La CGT est la **première organisation syndicale** dans la fonction publique, présente sur l'ensemble du territoire dans les trois versants de la fonction publique.
- La **CGT**, c'est aussi une organisation interprofessionnelle implantée dans tous les secteurs professionnels, du public et du privé. Elle fonde son action sur la **solidarité entre travailleur.euse.s**, la **recherche de l'unité syndicale**, pour **défendre les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits**.
- La **CGT** a été un acteur décisif de la construction du Statut des fonctionnaires, cette grande avancée démocratique que nous, agent.e.s de la fonction publique, continuons chaque jour de faire vivre en dépit des attaques portées.

LA CGT

SA FORCE C'EST

VOUS

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER LE 6 DÉCEMBRE ?

C'est un rendez-vous de la démocratie sociale dans la fonction publique, un moment d'expression pour les agent.e.s, dans le contexte national et local : austérité, suppression d'emplois, dégradation des conditions de travail, conséquences des réformes territoriales, remise en cause des acquis locaux (temps de travail, congés, régime indemnitaire...).

FIER-E-S
D'ÊTRE **FONCTIONNAIRES**
ET **AGENTS PUBLICS !**

POUR QUELLES INSTANCES VOTE-T-ON LE 6 DÉCEMBRE 2018 ?

Plus de 5 millions d'agent.e.s titulaires et non titulaires de toute la Fonction publique (Territoriale, Hospitalière, État, mais aussi à La Poste) seront appelés à élire leurs représentant.e.s dans différentes instances.

Mais quelles sont-elles et à quoi servent-elles ?

- **Les comités techniques (CT)** rendent un avis sur les projets d'organisation des services (modification d'organigramme, transferts de compétences par exemple) et les questions collectives relatives au personnel (régime indemnitaire, organisation du temps de travail...).
- **Les commissions administratives paritaires (CAP)** rendent un avis sur les questions individuelles ayant trait à la carrière des titulaires (promotion et discipline notamment).
- **Les commissions consultatives paritaires (CCP)** sont l'équivalent des CAP pour les non-titulaires.
- Le nombre de représentant.e.s de chaque syndicat au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** découle des résultats au CT.

LES RÉSULTATS POUR LES COMITÉS TECHNIQUES DÉTERMINENT LA REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS

- Dans ton établissement, la possibilité de négocier au plus près du terrain pour les agent.e.s.
- Sur le plan national, le poids des syndicats dans les instances nationales et la possibilité de mener des négociations avec le ministère en charge de la fonction publique...

6 DÉCEMBRE 2018



AVEC CES ÉLECTIONS, NOUS DÉCIDONS DONC QUELS SONT LES SYNDICATS QUI VONT PORTER NOTRE VOIX SUR LE PLAN LOCAL ET AU NIVEAU NATIONAL.

scannez-moi



JE SUIS PUBLIC 100%